

# DESTRUCTIONS OU RESTRUCTURATION ?

Les résultats du premier semestre 2017 viennent d'être annoncés, **ils sont excellents**, dans la continuité de ceux de 2015 et 2016. Malgré cela **MICHELIN a décidé de supprimer de 970 à 1500 emplois sur Clermont-Ferrand.**

Après la fermeture du rechapage à la Combaude et la restructuration de DGOP en 2016, ce seront plus de 2000 suppressions de poste en 5 ans.

Michelin martèle que ces décisions sont nécessaires pour l'avenir de l'entreprise et que la réorganisation est engagée afin d'apporter un meilleur service aux clients.

Le syndicat SUD est bien conscient de l'évolution des marchés et des nouveaux systèmes de vente mais ne comprend pas pourquoi dans un tel contexte économique la seule réponse apportée est une nouvelle baisse des effectifs.

Comment expliquer que demain en réduisant ceux-ci de 1000 salariés nous apporterons un meilleur service à nos clients ?

Comment ne pas s'inquiéter de la répercussion de cette baisse sur les entreprises sous-traitantes dans le bassin d'emploi de Clermont-Ferrand ? Combien d'emplois indirects seront ainsi supprimés dans celles-ci ? De plus MICHELIN a perçu plus de **28 millions d'euros** d'aides dans le cadre du **CICE en 2016**, ceci dans le but de créer

des emplois. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'effet souhaité n'a pas été atteint.

Même si MICHELIN est une entreprise privée elle a malgré tout une responsabilité sociétale qu'elle ne remplit pas en l'occurrence, malgré une communication hors du commun ces dernières années.

Il ne suffit pas de fanfaronner sur une nouvelle méthode de dialogue social qui a permis de sauver des emplois et de redonner un avenir à des usines qui n'en avaient quasiment plus, mais de construire une véritable stratégie industrielle porteuse d'emplois en France et en particulier à Clermont-Ferrand. Ce ne sont pas les moyens financiers qui manquent mais seulement de la motivation. **Si la rémunération de certains était indexée sur les créations d'emplois, la tendance serait inversée rapidement !**

## LA RÉORGANISATION POUR LES NULS



## Réorganisation. Une opportunité financière pour les collaborateurs et cadres mais une injustice pour les agents!

Le côté positif de cette réorganisation est qu'elle va permettre à 970 salariés de partir en retraite bien méritée sur la base du volontariat après plus de 40 ans de travail pour beaucoup d'entre eux.

De plus, certains salariés (collaborateurs et cadres) partis dans le cadre anticipé de la GPEC auront même la possibilité d'annuler cette mesure afin de bénéficier de l'exonération de charges, à hauteur de deux plafonds sécurité sociale.

**Ceci représente une somme plafonnée à plus de 76000€. Les sommes au delà de ce plafond seront soumises à des charges supplémentaires.**

**Ainsi les salariés cadres et collaborateurs concernés par cette exonération gagneraient de 17000 à 35000 € en fonction de leurs revenus.**

Celle-ci s'applique uniquement dans le cadre d'un plan de départ volontaire (PDV) qui dans le cas présent, **exclut la catégorie agent.**

SUD a rappelé lors de la négociation de l'accord de méthode que cela allait créer une nouvelle fois des inégalités mal perçues par les salariés agents qui feraient valoir leurs droits à la retraite dans la période du PDV.

En effet dans **un même atelier comment légitimer** le fait que des salariés au seul motif de leur catégorie auront **une indemnité de fin de carrière nette de toutes charges** alors que dans le même temps **un agent aura la sienne amputée de près de 40 % ?**

Exemple : Un cadre dont l'indemnité serait de 76 000 € percevra la totalité de celle-ci alors qu'un agent dont la prime serait de 40 000 € touchera lui seulement 25 000 €.

Devant le cynisme de ces chiffres, SUD a demandé quelles contreparties pourraient être accordées aux agents de la MFPM ?

La Direction nous a répondu que ce sujet serait abordé lors de la négociation, c'est donc pour apporter les réponses qu'attendent légitimement des centaines de salariés que SUD abordera cette négociation en faisant de cette mesure notre priorité.

Bien que ces départs constituent pour les salariés un réel intérêt, nous sommes par contre inquiets pour ceux dont les postes vont être supprimés et qui feront l'objet de mouvements pas toujours choisis.

Il faudra prévoir un chapitre sur les risques psychosociaux dans le cadre des négociations.

SUD sera très vigilant et insistera pour que les mouvements de personnels en cascade suite à tous ces départs n'engendrent pas de difficultés supplémentaires pour les personnes qui resteront dans l'entreprise.

La direction a qualifié son projet **de plan de volontariat**. Pour les salariés déplacés ce ne sera pas le cas, **nous sommes dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde des Emplois qui pourrait permettre aux agents de bénéficier de mesures favorables.**

Des réunions d'informations syndicales auront lieu sur chaque site clermontois à partir de septembre durant lesquelles vous pourrez rencontrer les négociateurs et poser vos questions concernant la restructuration. (Retrouvez toutes les informations sur notre site internet [www.sud-michelin.org](http://www.sud-michelin.org))

N'hésitez pas à participer afin d'éclaircir les zones d'ombres concernant le sujet.

Un calendrier avec les dates et lieux de ces réunions sera communiqué par la direction et le temps nécessaire vous sera accordé pour participer.

Les équipes SUD et ses représentants seront actifs lors des négociations afin de garantir à l'ensemble des salariés de bonnes conditions de départ pour toutes les catégories de personnel. Aussi n'hésitez pas à faire de nous vos porte paroles.

Nous vous souhaitons à tous au retour de la trêve estivale une bonne reprise.

